



Conditions générales des cours et formations

Etat : Octobre 2017

1. Domaine d'application

Les présentes conditions générales (CG) s'appliquent aux cours suivants :

Formation Formateurs PDSB ; PDSB mise à jour ; Baby sitting (BS) ; Garde d'enfants à domicile (GED) ; Soigner sur le plan interculturel (SPI) ; Français Santé (FS) ; Proche aidants (PA) ; Premiers gestes en cas d'accident (PGA) ; Psychiatrie de l'âge avancé ; proposés par la CRV.

2. Conditions d'admission

Les conditions requises pour participer à un cours sont mentionnées sur le descriptif ou sur le formulaire d'inscription du cours en question. Assurez-vous de remplir effectivement lesdites conditions.

3. Inscription

Selon les moyens à votre disposition, vous pouvez envoyer votre inscription par internet, e-mail ou par courrier postal. Pour certaines offres, il est indispensable de remplir un formulaire spécifique que vous pouvez télécharger sur notre site internet ou commander par téléphone ou par écrit.

4. Règlement des frais d'écologie

Votre inscription ne sera effective qu'une fois le montant de l'écologie entièrement réglé. Les délais de paiement mentionnés doivent donc être respectés. A défaut de paiement de votre part, votre inscription sera annulée.

5. Organisation du cours

Pour des questions d'organisation, nous nous réservons le droit d'ajourner, de regrouper ou de changer le lieu et la date du cours. En cas d'empêchement de la formatrice, la CRV peut procéder à son remplacement. Si un cours prévu ne peut avoir lieu pour des causes de force majeure, la CRV ne peut être tenue pour responsable.

6. Nombre de places et déroulement

Afin de pouvoir garantir des conditions optimales pour le bon déroulement de nos cours, nous nous permettons de fixer, pour chacune des offres proposées, un nombre minimal et un nombre maximal de participants. Les places sont attribuées selon l'ordre d'entrée des inscriptions (sous réserve de la réception du paiement, respectivement des frais de cours dans le délai imparti).

La CRV confirme le cours au plus tard une semaine avant son lancement. Si le nombre de participants s'avère insuffisant, le cours est annulé. Dans ce cas, le cours est reporté ou les frais déjà versés sont restitués.

7. Prestations / support de cours

Les descriptifs des différents cours contiennent l'ensemble des informations de type organisationnel tels que la durée, les coûts, les objectifs à atteindre, les contenus, les groupes cibles, les conditions d'admission. Les frais de cours incluent le matériel et les supports de cours, pour autant qu'aucune mention ne soit explicitement stipulée. Les frais de déplacement sont à la charge du participant ou de la participante.

8. Frais d'annulation

Toute annulation d'inscription entraîne des formalités administratives. En fonction de la date d'annulation, nous pouvons consentir à une dispense totale ou partielle des frais de cours (exception faite pour les frais d'inscription). Pour les avis de renoncement, la forme écrite est impérative (lettre, e-mail). L'annulation est valable dès le moment où l'avis arrive au secrétariat de formation de la Croix-Rouge vaudoise ou par mail à l'adresse : formation@croixrougevaudoise.ch).

- Vous pouvez annuler votre inscription sans avoir à régler des frais si vous respectez un délai maximal de 6 semaines qui précèdent le début du cours. Passé ce délai, les conditions d'annulation suivantes s'appliquent :

6 semaines avant	4 semaines avant	3 semaines avant
50% du prix du cours	75% du prix du cours	Totalité du prix du cours retenue

- En cas d'absence pour des raisons médicales, un certificat médical est exigé pour reporter le cours sans frais.
- En cas de renonciation de votre part, après le début du cours, aucun remboursement ne sera effectué.

9. Exclusion d'un cours

La CRV se réserve le droit d'exclure un-e participant-e d'un cours en précisant les motifs. En cas d'exclusion, les frais de cours seront restitués au prorata des leçons non suivies.

10. Leçons manquées

Le rattrapage des leçons manquées n'est, en principe, pas possible. Aucune restitution des frais de cours en raison de leçons manquées ne sera effectuée.

11. Attestation de cours

Une attestation de cours est délivrée à chaque participant-e à la fin de la formation.

12. Langue contractuelle

La langue contractuelle est le français.

13. Assurance

Pour l'ensemble des cours et manifestations organisées par la Croix-Rouge vaudoise, nous déclinons toute responsabilité pour tout éventuel dommage que vous pourriez subir. Chacun-e est personnellement responsable de la souscription d'une police d'assurance suffisante. La CRV ne saurait notamment être tenue responsable d'éventuels vols ou pertes d'objets.

14. Modification de programme et de tarifs

Entre les différentes sessions de cours, la CRV se réserve le droit de procéder à d'éventuelles modifications de programme, de prix et de « Conditions générales ».

15. For juridique

Toutes les relations juridiques avec la Croix-Rouge vaudoise sont soumises au droit suisse. Le for juridique est à Lausanne.

Croix-Rouge vaudoise



Michel Surbeck
Président



Claude Gross
Directeur

Lausanne, octobre 2017

Table des matières

1. Domaine d'application	2
2. Conditions d'admission	2
3. Inscription	2
4. Règlement des frais d'écolage	2
5. Organisation du cours	2
6. Nombre de places et déroulement	2
7. Prestations / support de cours	2
8. Frais d'annulation	3
9. Exclusion d'un cours	3
10. Leçons manquées	3
11. Attestation de cours	3
12. Langue contractuelle	3
13. Assurance	3
14. Modification de programme et de tarifs	4
15. For juridique	4